

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/01 à 2024/16

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY –Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire

M. Jean-Robert MESSING – M. Lucas LEROY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Jean-Robert MESSING a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Claire ZYTKA-TARANTO a donné pouvoir à Monsieur Vincent DHELIN

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 1^{er} février 2024

DELIBERATION

2024/ 01 - VŒU COMMUN DU GROUPE MAJORITAIRE ET DE LOMME VERTE - SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX.

Partout en France, les centres sociaux se sont mobilisés hier pour alerter sur les difficultés. Les effets conjugués de l'inflation et de la baisse des subventions mettent à mal leur existence. De façon générale, l'augmentation des charges pèse lourdement sur leurs budgets et certains d'entre eux sont forcés de faire des choix : restriction des horaires d'ouverture, réduction des capacités d'accueil, non reconduction de postes, dégradation des conditions de coopérations.

Leur modèle économique repose très largement sur des subventions, que cela provienne de la CAF ou des collectivités territoriales, avec des variations importantes selon les territoires.

Situés en milieu urbain comme en milieu rural, ils constituent le plus grand réseau social de France. Ces structures de grande proximité entretiennent le lien social, animent nos territoires, font vivre le débat démocratique avec et pour les habitants. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales indispensables pour répondre aux besoins dans les territoires. Ils sont des remparts face aux inégalités sociales.

À court terme, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France appelle au déblocage d'un fonds de soutien exceptionnel de 65 millions d'euros.

A Lille, la municipalité soutient avec force les 14 centres sociaux. Chaque année, c'est plus de 6 millions d'euros de subvention qui sont distribués pour soutenir leur action. Par ailleurs, les centres sociaux sont hébergés à titre gratuit dans des locaux municipaux. Ils sont non seulement exemptés de loyer ; ils ne paient pas non plus les fluides, qui sont pris en charge.

La ville de Lille, par la voix de son maire Martine Aubry et de son premier adjoint, Arnaud DESLANDES a annoncé proposer au budget primitif 2024 une nouvelle revalorisation des subventions versées aux centres sociaux lillois à hauteur de 5%.

A Lomme, nous avons deux Maisons des Solidarités sur notre commune : une dans le quartier Marais et une dans le quartier Mitterrie. Ce sont des structures municipales que nous avons souhaitées pour être au plus près des habitants. Ces deux Maisons des Solidarités ont été labellisées Espace de Vie sociale fin janvier 2024 pour une première durée d'un an par la CAF, nous finalisons actuellement les conventions.

Les structures relais de type EVS et Centres sociaux sont indispensables pour favoriser le lien avec la population et le bien-être des habitants. Les Maison des Solidarités sont des lieux de proximité à vocation sociale globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population ; des lieux d'animation permettant aux habitants de s'exprimer de concevoir et de

réaliser leurs projets ; des lieux de ressources permettant aux habitants de trouver une information utile à leur quotidien et leurs problématiques.

Cet Espace de Vie Sociale préfigure la création d'un centre social dans notre ville que nous appelons de nos vœux.

Ce qui se joue aujourd'hui est l'avenir de ces structures ô combien fondamentales pour la cohésion sociale dans notre pays et la lutte contre les inégalités. L'Etat et tous les acteurs doivent prendre la dimension de ces difficultés et agir concrètement en déployant l'enveloppe sollicitée par la Fédération des Centres Sociaux. Ne pas agir reviendrait à accentuer encore la crise sociale dans notre pays.

A Lomme, nous sommes prêts à investir.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE**, un avis favorable à ce vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE,

M. DUEZ – Mme de RUYTER – M. GROSSE ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié le : 15/01/2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr